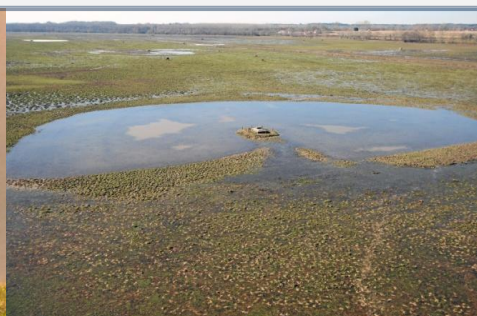
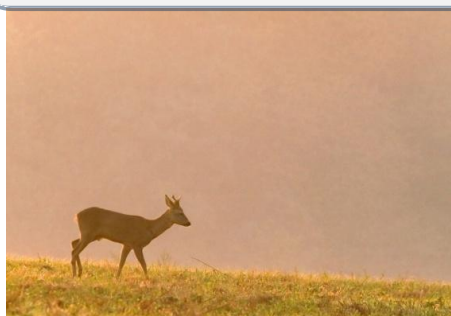




FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES



Rapport d'activités Année 2010



SOMMAIRE

Avant-propos	p2
Missions de service public d'ordre Administratif	p3
<i>Formations et délivrance du permis de chasser</i>	p3
<i>Validation du permis de Chasser</i>	p4
<i>Communication</i>	P4
Missions de gestion territoriale	p6
<i>Gestion des espèces</i>	p6
<i>Gestion des milieux</i>	P9
<i>Soutien et coordination pour les ACCA</i>	P10
<i>Travaux et études d'impact</i>	p12
Gestion et indemnisation des dégâts de grand gibier	p13
<i>Missions de prévention</i>	p14
<i>Indemnisations des dégâts de grand gibier</i>	p15
Structures connexes	p16
<i>Centre Alca-Torda</i>	p16
<i>Parc d'élevage de Pouydesseaux</i>	p17
Conclusion	p19

AVANT-PROPOS

Associations « loi 1901 », les fédérations départementales des chasseurs remplissent des missions obligatoires de service public. Elles se répartissent dans les 5 thèmes suivants :

- ✓ Gestion des espèces (suivis, participation à des études)
- ✓ Gestion et protection des milieux
- ✓ Gestion et indemnisation des dégâts de grand gibier
- ✓ Formations obligatoires
- ✓ Délivrance des validations du permis de chasser

Elles sont également les interlocutrices privilégiées des acteurs du monde cynégétique.

Singulièrement, à chaque département son contexte. C'est dans une richesse très importante des milieux et des espèces, et dans un contexte agricole et forestier particuliers que la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes assure ses missions. Les priorités et l'attribution des moyens sont donc différentes sur chaque territoire.

La Fédération des Chasseurs des Landes est agréée depuis 1978, association de protection de la nature.

Ce document a pour objectif de vous communiquer le détail de ces missions, d'une part, et, d'autre part la répartition, non exhaustive, en termes de moyens humains, financiers, et d'équipements des actions fédérales.

LA CHASSE LANDAISE :

Des Hommes :

*24 000 Chasseurs
420 Femmes
1700 Chasseurs de moins de 30 ans
56 ans d'âge moyen*

Une culture :

*901 Tonnes de nuit
1312 pantés et 757 matoles
3160 Palombières au filet*

Un territoire :

756 824 ha de surface chassable

I) MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

1. Formations et délivrance du permis de chasser

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des fédérations, la Fédération des Chasseurs des Landes dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégeurs. Elles sont en grande partie orientées vers l'amélioration constante de la sécurité. On distingue 5 types de formations.

- La formation à l'examen du permis de chasser

Composée d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique, cette formation est dispensée par le service technique fédéral. Pour cela, le site de Vert, propriété de la fédération, est entièrement aménagé et dédié à l'apprentissage pratique.

- La formation à la chasse accompagnée

En prémices de l'obtention du permis de chasser il est également possible pour les mineurs de plus de 15 ans d'obtenir une attestation de chasse accompagnée délivrée après une formation pratique.

- Formation de chasse à l'arc

Instaurée par arrêté ministériel en 1995, cette formation permet à tout titulaire du permis de chasser qui y prend part de pouvoir chasser suivant ce mode de chasse très spécifique et original.

Ventilée en deux parties, l'une pratique et l'autre théorique, le futur chasseur à l'arc y apprend les règles de sécurité, la nomenclature, les zones vitales anatomiques à atteindre...

Depuis 1995, dans les Landes, ce sont **302 candidats** qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ARTEMIS qui fédère ces chasseurs.

- Formation sécurité

Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une sensibilisation à la sécurité. En une demi-journée les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité au sein de la pratique de la chasse.

- Formation Piégeur

Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée à cet effet par le Préfet du département. L'agrément est subordonné, à la participation du piégeur à une **session de formation**, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, dispensée par la fédération. La formation est réalisée au centre de formation de Vert et permet au piégeur d'acquérir une connaissance fine dans tous les domaines de la pratique (biologie, législation...)

EN 2010

Les formations de l'année 2010 se répartissent de la manière suivante :

BILAN DES FORMATIONS EN 2010		
PERMIS DE CHASSER	7 SESSIONS EXA. THEORIQUES	219 Reçus (80,8%)
	9 SESSIONS EXA. PRATIQUES	233 Reçus (82,9%)
CHASSE A L'ARC	2 SESSIONS	48 Candidats formés
SECURITE BATTUE	3 SESSIONS	30 Personnes formées
GARDES PARTICULIERS	1 SESSION	24 Personnes formées
PIEGEAGE	1 SESSION FDCL	88 Personnes formées
	2 SESSIONS FDSEA	25 Personnes formées

En 2010 ce sont **215 personnes** qui ont été formées (hors permis), et **219 personnes** sont entrées dans l'activité cynégétique. Le personnel technique fédéral a été mis à disposition au titre de **1160 heures** auxquelles s'ajoutent les heures travaillées du personnel administratif.

2. Validation du permis de chasser

C'est dans une optique de facilitation d'accès au permis qu'a été mis en place au cours de l'année 2005 le guichet unique, procédure de simplification de la validation du permis de chasser. Conscientes de la lourdeur administrative et logistique de l'accès à la validation, les fédérations de chasse ont élaboré une procédure de regroupement des démarches. Tout est alors informatisé, et un seul règlement suffit. Par un **simple aller-retour de courrier** ou bien par **internet** le chasseur va pouvoir valider, à l'année, son droit de chasser.



Le bilan depuis la mise en place de ce système est largement positif et va, comme le souhaite la fédération, dans le sens d'une facilité d'accès et d'un allègement du carcan logistique pour le chasseur.

Nous rappelons qu'en cas de besoin, un numéro azur destiné à l'assistance de la démarche est à la disposition des chasseurs : **0810 121 621**

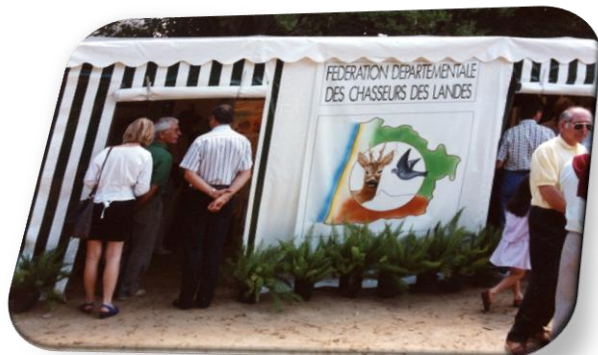
3. Communication

Une des missions de la Fédération des Chasseurs des Landes est la communication au grand public, aux professionnels ou aux scolaires, des enjeux du monde cynégétique.

- *Auprès du grand public*

o *Les expositions et manifestations*

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales. Le but de ces expositions pour la fédération est de :



- ✓ Toucher un public aussi large que possible.
- ✓ Décliner les diverses missions réalisées par la fédération et les chasseurs locaux.
- ✓ Apporter concrètement quelques éléments d'actions concernant la gestion d'une espèce (par exemple le chevreuil), ou d'un habitat (les zones humides, la forêt galerie).
- ✓ Susciter des questions, un débat.

La fédération met, par ailleurs, à disposition du matériel d'exposition, selon la demande, pour diverses autres manifestations que les ACCA organisent.

o *Visites de Sites*

Les visites de sites ont été initiées en 1990 à Saint-Martin-de-Seignanx avec un succès important.

Elles ont été renforcées par des opérations « portes ouvertes » sur certains des autres sites de la fédération (Marais de Sore, Lagune de Vert, Barthes de Pontonx...)

La fédération met à disposition pour le public les observatoires situés en bordure des réserves de Pontonx-sur-Adour et de Saint-Martin-de-Seignanx. Ces derniers sont pourvus d'informations sur l'action fédérale.

o *Presse et journaux télévisés*

La FDC 40, ainsi que les douze autres FDC de la région Sud-Ouest, proposent des articles sur l'actualité cynégétique pour le « journal du chasseur », trimestriel régional, auxquels s'ajoutent les 2 éditions spéciales « Landes » de ce même journal.

A cela s'ajoutent les diverses parutions dans la presse spécialisée ou généraliste.

○ *Site internet*

Le site internet fraîchement renouvelé, permet de renforcer la communication avec les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches et du contact avec votre fédération.

www.fedechasseurslandes.com

- *Auprès des scolaires*

Initiée, depuis 1976, par la fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires a maintenant été déléguée, en partie, au Centre Permanent pour l'Initiation à l'Environnement (CPIE) du Pays de Seignanx, qui peut, ponctuellement, être aidé par du personnel fédéral.

Cela permet de réaliser une action **complète et pérenne sur l'éducation à l'environnement** auprès de 3000 scolaires chaque année. Les sujets abordés sont variés bien que le thème principal soit axé sur les **zones humides** en général et sur les Barthes en particulier, où est abordé le rôle qu'y jouent les chasseurs.



EN 2010

Au cours de l'année le personnel fédéral a représenté les chasseurs notamment lors :

- ✓ Des journées Aquitaine Nature
- ✓ Des journées Tourisme en Espace Rural
- ✓ Des journées piétonnes de la municipalité de Mont de Marsan
- ✓ Des visites de sites pour les journées nationales sur les Zones Humides
- ✓ Des nombreuses journées écoles

Ainsi il est estimé que pendant l'année 2010, se sont approximativement **1800 personnes** qui ont été sensibilisées à l'action cynégétique et ses enjeux par la fédération.

Le CPIE, quant à lui, a été en contact avec **5182 personnes** réparties de la manière suivante :

	Public	Nb de personnes	Nb d'interventions
ANIMATION	Maternelles et primaires	3784	62
	Collèges et lycées	20	1
	Périscolaires	228	16
FORMATION	Lycées Agricoles	227	7
	BTS/Facultés	125	8
	Professionnels tourisme	42	2
AUTRES ACTIONS	Groupes adultes	221	15
	Grand public	415	15
	Manifestations	120	1
TOTAL		5182	127

L'ensemble de ces missions est réalisé grâce à l'activité du service administratif. Il est composé :

- d'une personne à la comptabilité : Comptabilité générale, financière et sociale, facturation clients, ressources humaines, gestion comptable et administrative du guichet unique.

- de trois personnes au secrétariat qui s'occupent de la gestion administrative : plan de chasse, dégâts, permis de chasser, parc d'élevage, formations, gestion des postes fixes, prévention, procès verbaux...

Elles cimentent la réalisation des missions administratives de la fédération.

II) MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

La fédération départementale des chasseurs participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

Pour cela elle s'ancre dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux, d'intérêt naturel et écologique. C'est une part importante et indispensable de l'activité de la fédération des chasseurs landais. Elle permet le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et est donc primordiale pour inscrire la chasse dans sa **durabilité** et **préserv**er les intérêts des chasseurs.

1. Gestion des espèces

- Le grand gibier

o Cerfs et chevreuils

Soumis au plan de chasse, cerfs et chevreuils, font l'objet d'une gestion rigoureuse, dans le but d'assurer un maintien rationnel des populations. C'est par le biais de plus de **1200 heures de comptages** (Chiffre : année 2010) assurées par le personnel technique fédéral accompagné de bénévoles, que la gestion des populations, dans le respect de l'animal et la limitation de son impact sur son environnement est possible et intelligible.

Ainsi depuis 2002, la population du chevreuil dans les Landes est considérée comme **maitrisée**. Les dégâts agricoles et sylvicoles générés par cette espèce peuvent être estimés comme **supportables** au vue des exigences cynégétiques.

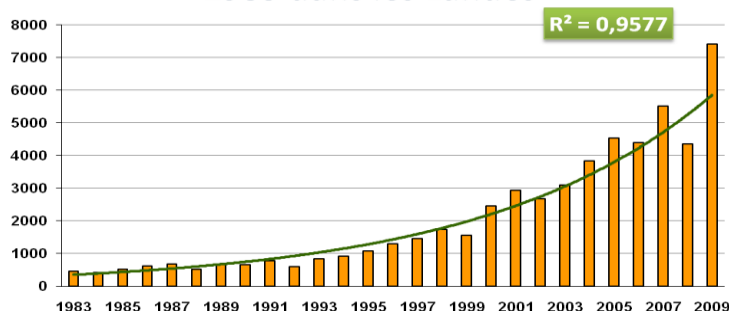
Dans le cas du cerf après une hausse des objectifs, la maturité du plan de gestion à permis de revenir à une stabilité des populations.

o Sangliers

La gestion du sanglier est un dossier plus sensible. L'augmentation nationale des populations de sangliers ne se répercute pas de manière neutre dans le département landais.



Prélèvements de sangliers depuis 1983 dans les Landes



En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques. Une agriculture uniforme et à valeur ajoutée importante, une pinède pauvre en nourriture naturelle, obligent une gestion en flux tendu des populations. A cela s'ajoute un contexte de chasse lui aussi particulier.

Dans l'objectif de résolution du problème, le groupe de travail fédéral « sangliers » (chasseurs, agriculteurs et administration) a fait approuver en 2008, par M. le Préfet un nouveau plan de gestion. Il se décline en 4 axes :

- ✓ **Agrainage** de dissuasion
- ✓ Mise en place **d'affûts**
- ✓ **Battues** au sortir des agrains
- ✓ **Intensification** de la chasse l'hiver et tir de rencontre autorisé

EN 2010

Répartition des **heures du service technique** dédiées au suivi grand gibier (comptages et plan de chasse) :

Chevreuil	775 heures
Cerf	1070 heures
Sanglier (hors prévention)	609 heures

Le **tableau de chasse landais** pour la saison 2009/2010 sur le grand gibier est le suivant :

Chevreuil	14740
Cerf	611
Sanglier	7522

-Le petit gibier

Le petit gibier sédentaire tient une place importante auprès des chasseurs. Cependant, les habitats favorables à ces espèces ont fortement régressé entraînant de ce fait un déclin de la biodiversité.

La fédération s'engage pour favoriser l'implantation et la conservation des habitats nécessaires, au faisan, lièvre, lapin de garenne, aux oiseaux migrateurs et à la petite faune en général.

Se sont **510 heures** d'activité technique qui ont été dédiées à ce poste au cours de l'année 2010.

L'activité de la fédération se tourne ainsi vers une démarche de **développement durable et d'avenir**. Il semblerait d'après de nombreuses enquêtes (*voir Etats Généraux de la Chasse*) que l'attrait de la chasse auprès des jeunes passe par le petit gibier, et donc par le **maintien de ses populations**.

La fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles ayant un impact négatif sur les espèces de petit gibier.

Il faut tout de même signaler que la prépondérance du poste grand gibier empêche de se concentrer dans ce domaine à sa juste mesure.

-Les migrateurs terrestres

Le gibier migrateur terrestre est un enjeu patrimonial et culturel majeur pour la chasse landaise.

Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui concerne, le pigeon ramier, l'alouette et la bécasse. Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la fédération pour obtenir une connaissance fine de ces espèces. Ainsi les Landes apportent leur soutien à des projets régionaux, nationaux et internationaux de connaissance de la palombe. De même l'objectif pour l'ensemble des espèces est la conservation et la restauration d'un **réseau de haltes migratoires** présentant toutes les qualités nécessaires à l'accueil de ces espèces.



Pour pérenniser les actions engagées sur la palombe, 13 fédérations du sud ouest (midi Pyrénées et aquitaine) ont créé un outil d'acquisition de connaissance sur cet espèce. C'est le **GIFS** (Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage), structure associative, qui travaille sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable. Pour exemple, elle met en place le suivi par balises Argos d'individus au sein d'un programme quinquennal.



De même, en collaboration avec l'**ALCAP** (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantès), la fédération travaille sur l'alouette des champs (suivi migration, baguage, suivi prélèvements...)

L'ensemble de ces travaux concourt à la défense des **modes de chasse traditionnels** de ces espèces.

EN 2010

2017 heures de travail, assurées par le service technique ont été fournies, en 2010, pour le suivi des migrateurs terrestres (dont la moitié pour la palombe). A cela s'ajoute le travail effectué par le personnel administratif sur ces thèmes (envoi et récupération des carnets, correspondance avec les partenaires...)

Entre autre ont été réalisés cette année :

- ✓ Des comptages hivernaux de palombe : 166 060 palombes recensées en zone forestière
200 574 en zone agricole
- ✓ La pose de balises Argos sur palombes
- ✓ Le baguage de d'alouettes en zone littorale
- ✓ Synthèse de la migration automnale en plaine

...

- *Oiseaux d'eau*

La fédération des chasseurs intervient dans le domaine des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial fort de ce type de gibier. Ce sont **698h** de travail effectif qui ont été engagées dans le suivi de ces espèces en 2010. En fait, l'action la plus importante menée par la fédération sur les oiseaux d'eaux repose sur la **réhabilitation** et la **gestion active** de leurs habitats.

- *Actions envers les espèces protégées*

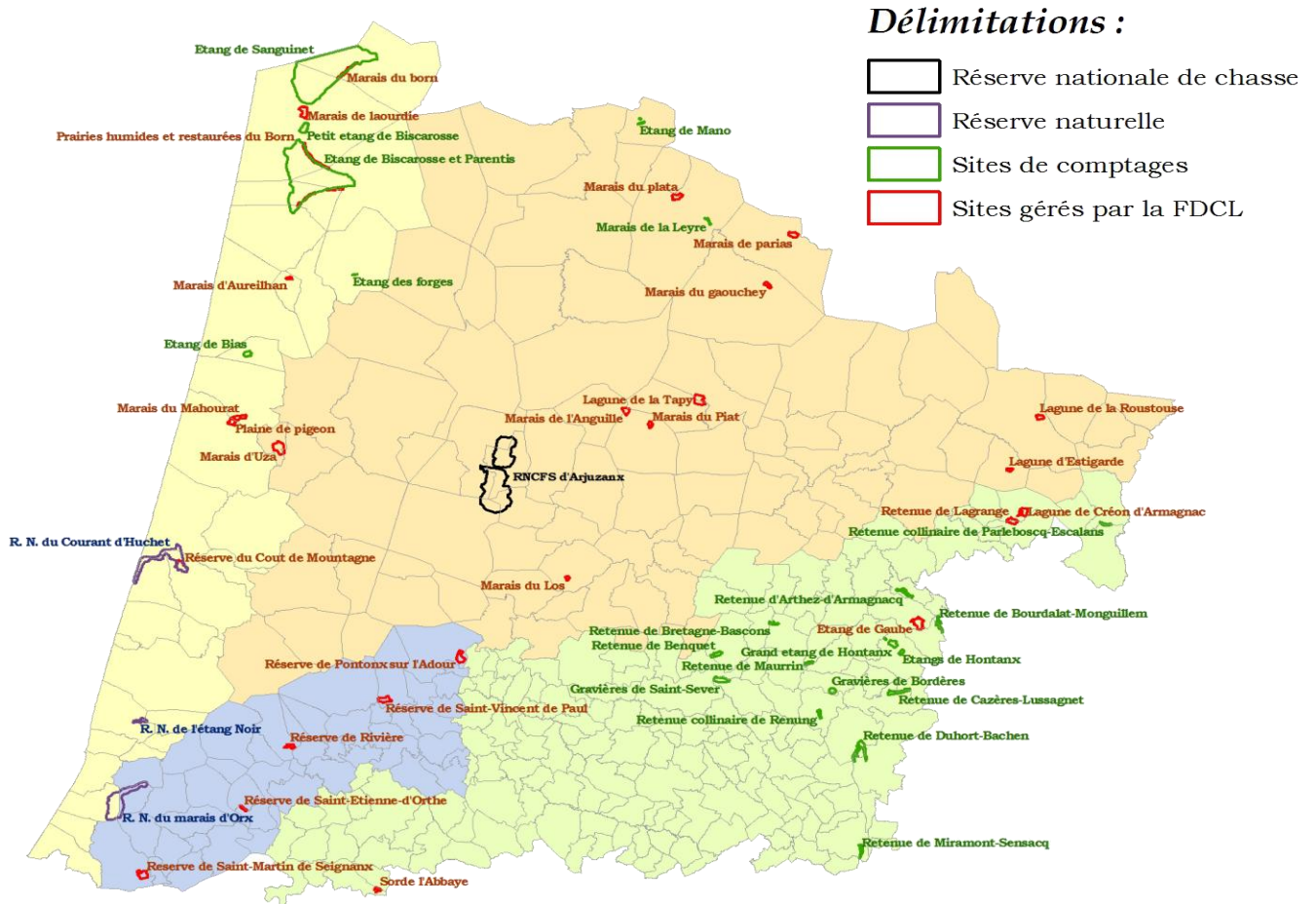
La fédération est agréée association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des fédérations dans les politiques de protection des espèces. Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, il est aujourd'hui entendu et a une **valeur d'expertise** indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme de protection du vison d'Europe, de la grue cendrée, de la cigogne blanche etc...

De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire **rationaliser** la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.



2. Gestion des milieux

Statutairement, l'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux naturels. La fédération des Landes appuie cette implication par son intégration dans les démarches de conservation des habitats et de mise en place de zonages de protection naturels comme les zones Natura 2000.



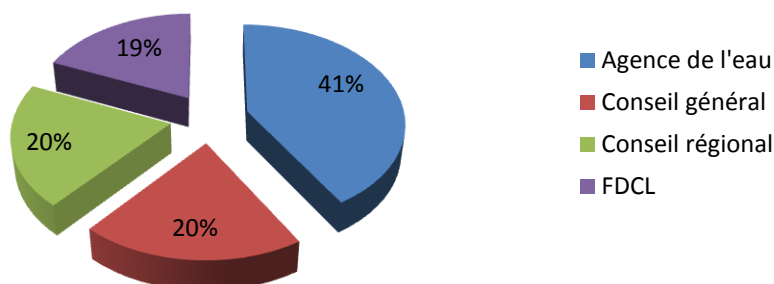
-Zones humides / Natura 2000

La fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion **26 sites** pour une surface d'environ **1800 hectares**.

Ci-dessous l'organisation du financement du programme :

Part de l'engagement dans le programme Zones Humides

Budget total : 165 760 €



Dans la logique de conservation des habitats d'oiseaux d'eau, il est nécessaire de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la **préservation de ce patrimoine naturel et culturel**. La fédération, dans cet objectif, met en œuvre des moyens techniques, humains et financiers importants. Cette démarche est largement validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Général, du Conseil Régional, et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de **protection des habitats et des espèces**. En 2010, ce poste représente **2045 heures** de travail pour le service technique fédéral.



En sus, l'implication de la fédération des chasseurs dans la rédaction du document d'objectifs de la ZPS des Barthes, qui permettra de faire valoir la vision des chasseurs sur ce territoire, sera couverte par une subvention de 70 000€.

- *Gestion et conservation des habitats*

La présence de la fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats, résulte avant tout de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine

Elle intervient à titre **d'expert reconnu** dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion foncière des zones d'intérêt écologique et donc cynégétique. La fédération apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes.

3. Soutien et coordination pour les ACCA

Le soutien aux ACCA s'ancre dans cette logique de gestion territoriale. Il se décline sous plusieurs formes :

○ *Soutien et conseil technique*

Assuré par le service technique fédéral, ce sont **1049h** de travail qui ont été nécessaires pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif...

○ *Subventions aux ACCA*

Les Associations de Chasse Communales Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions :

✓ D'une part sous forme d'encouragement à la gestion :

Le but étant d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage.

✓ D'autre part sous forme de subventions à l'action cynégétique

Afin de soutenir les travaux d'aménagement et d'amélioration du territoire, élément indispensable au respect des équilibres biologiques.

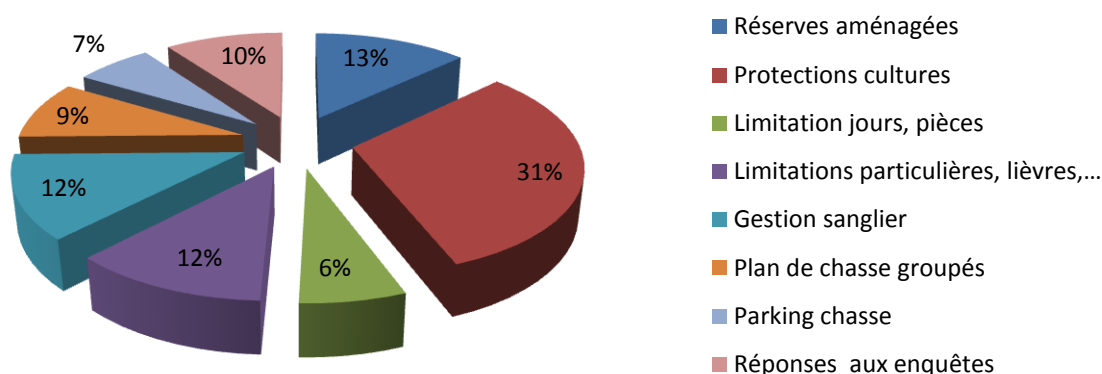
EN 2010

La répartition des **encouragements à la gestion** pour l'année est la suivante :

236 ACCA sont concernées, représentant un versement total de **144 105 €** (186 ACCA en 2009 pour 118 395 €).

Répartition de l'encouragement à la gestion

Budget total : 144 105 €



Pour l'encouragement aux **actions cynégétiques** la répartition 2010 est la suivante :

107 ACCA sont alors concernées pour un montant total de **125 225.26 €** (102 en 2009 pour 114 479 €)

AMELIORATION DES BIOTOPES	Nombre ou surface	Valeur monétaire
Cultures gibier	172 Ha	37 233.4 €
Cultures dissuasion	134 Ha	40 705.3 €
Jachères f. sauvage	20 Ha	913.96 €
Gyro. landes, marais	331 Ha	42 215.6 €
Points d'eau	3	310 €
AMENAGEMENTS POINTS LACHER		
Combi. Ag; Abreuv.	82	1640 €
Cages	48	1920 €
AUTRES ACTIONS		
Clôtures électriques	1	287 €

De plus, la fédération départementale des landes s'est dotée depuis **mai 2010** d'un poste de **cartographie**. En plus des nombreuses applications techniques de terrain qu'il permet, cet outil se veut avant tout comme un accès à la **connaissance fine et numérisée du territoire**. Il permet alors de **transmettre cette description du territoire** à l'ensemble des acteurs du monde cynégétique.

Une partie des ACCA ayant répondu à l'enquête disposée par les techniciens ont d'ores et déjà pu en profiter. N'hésitez pas à demander toute information cartographique susceptible de vous intéresser.

4. Travaux et études d'impacts

La fédération intervient comme **fournisseur de données** pour les études d'impact lors des grands projets impactant les territoires landais.

Elle fait alors valoir sa valeur d'**expert**, et sa connaissance la plus fine qui soit dans les Landes, du **territoire rural**.

Elle fait respecter les **droits** et l'**intégrité** des chasseurs dans ces projets.

EN 2010

En 2010 elle cherche à limiter autant que possible les impacts de :

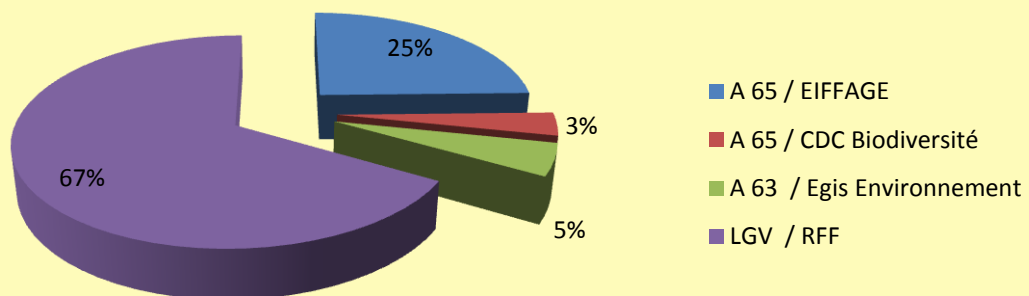
- ✓ l'Autoroute **A63**,
- ✓ l'Autoroute **A65**,
- ✓ la **LGV**,

sur l'activité cynégétique mais aussi sur le milieu naturel et la faune sauvage. Là encore le travail réalisé est reconnu à tous les niveaux et est donc financé en partie par les organismes concernés.

Ainsi pour un apport financier global d'**environ 80 000 €** la répartition est la suivante :

Financement de données des études d'impact - Année 2010

Total : 78 400 €



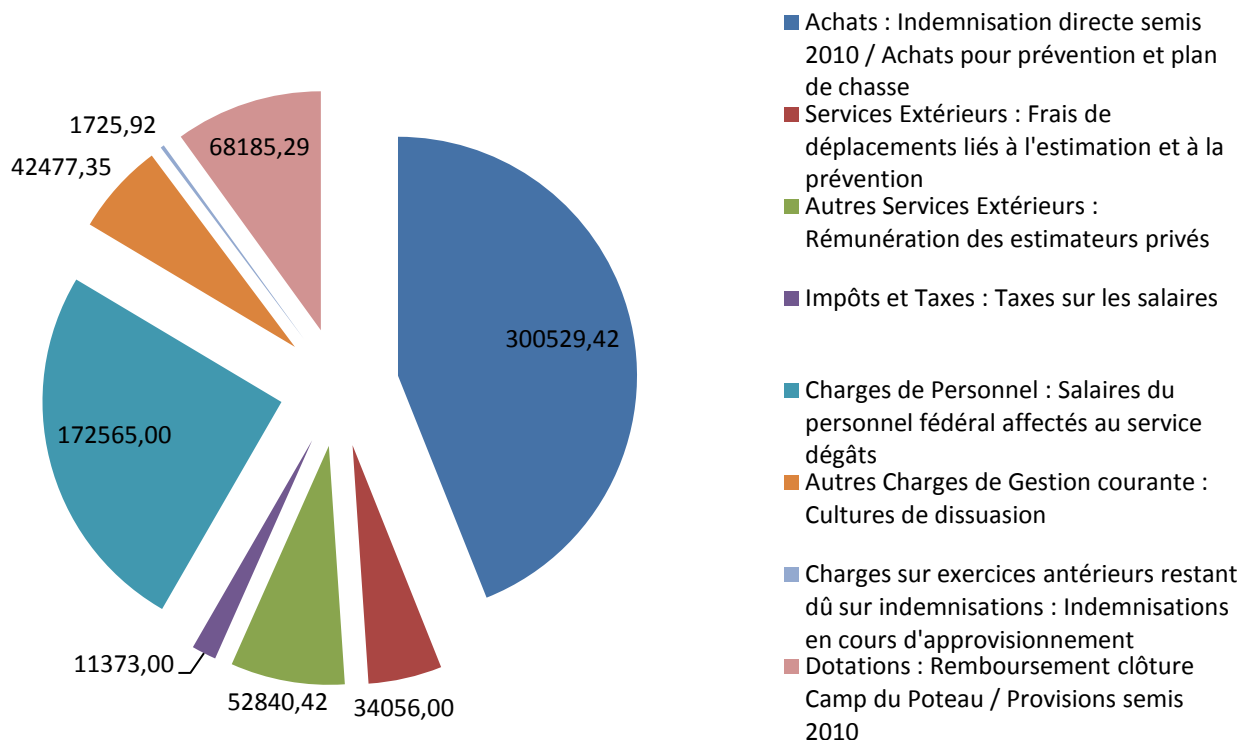
III) GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

L'indemnisation des dégâts agricoles causés par le grand gibier est une des missions de service public obligatoires des fédérations de chasse. Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de **prévention**, d'**estimation** et d'**indemnisation** financée par un budget indépendant.

Les réalisations de la campagne 2009/2010 se répartissent de la manière suivante :

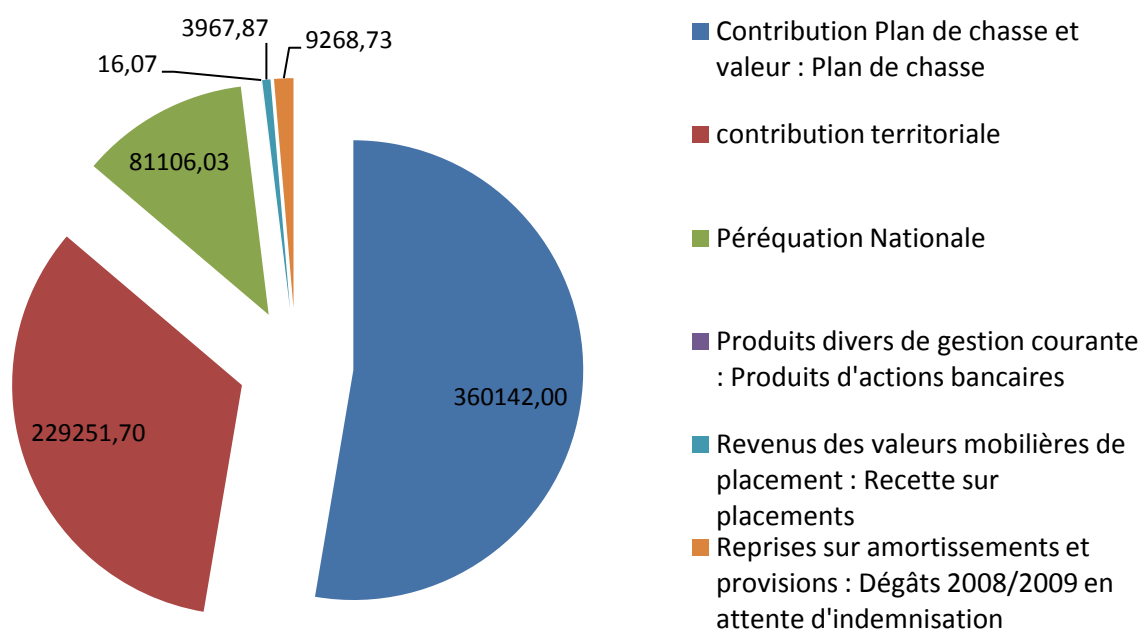
Répartition des dépenses du budget dégâts

Total : 683 752 €



Répartition des recettes du budget dégâts

Total : 683 752 €



1. Missions de prévention

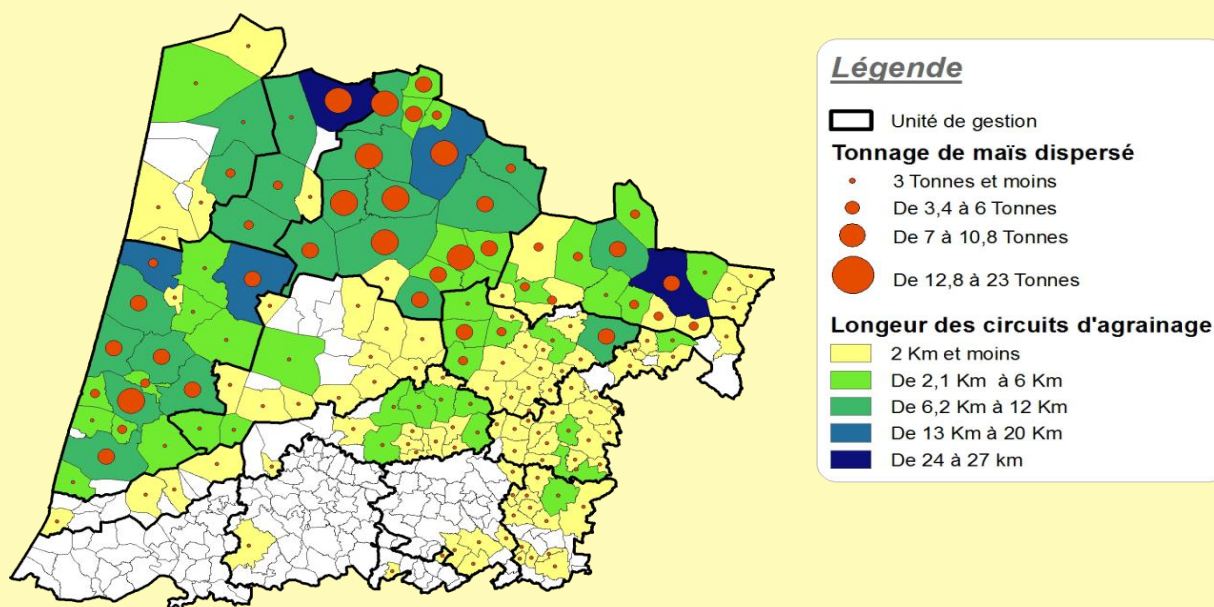
Ce n'est pas seulement sur le plan financier que se joue le dossier «dégâts». Les fortes sommes d'indemnisation qu'il engendre nécessite d'attaquer le problème sur tous les fronts.

Les missions de prévention se décomposent en deux parties : l'agrainage de dissuasion mis en place par le plan de gestion de 2008, ainsi que les clôtures. Les deux sont réalisées par les **bénévoles** des ACCA **coordonnés** par les techniciens fédéraux.

L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la fédération et des chasseurs sur le plan technique et administratif.

EN 2010

- Cette année, le personnel fédéral a disposé de plus de **1250 heures** destinées à la gestion du sanglier et à la prévention des dégâts.
- Ce sont, également, **102 478 kms** (deux fois et demi le tour de la terre) en **20 960 heures cumulées** (deux ans et 4 mois) qui ont été effectués par les chasseurs **BENEVOLES**, que nous remercions sincèrement, dans le but de réaliser l'agrainage dissuasif.
- **512,62 Tonnes de maïs**, dont 110T achetées par la fédération, ont été dispersées sur l'ensemble du territoire des landes.



Sa répartition précise est le fruit d'une réflexion fine et transversale afin d'optimiser l'efficacité en fonction des disponibilités.

A l'aspect important de l'agrainage, s'ajoute également la mise en place de **clôtures**, posées et entretenues par les chasseurs. Pour exemple : ce sont **10403€ de subventions** qui ont été affectés de 2007 à 2010 au financement à 50% des clôtures pour les ACCA et les agriculteurs. A cela, il faut ajouter les initiatives individuelles en termes de fermeture des champs à risques.



A cela, se superposent les nombreuses observations de terrain, communiquées à la fédération et analysées dans le but d'assurer une gestion et une anticipation des dégâts dans un souci de constante amélioration.

Les efforts fournis en terme de prévention sont donc considérables. L'apport positif de la prévention dans le dossier dégâts, même s'il n'est pas toujours quantifiable, est indéniable et se doit d'être salué car il relève de l'intérêt général.

2. Indemnisation

Chaque dégât de grand gibier sur une culture peut-être soumis à estimation. Si le dégât répond aux critères d'indemnisation, la fédération est en devoir d'indemniser l'agriculteur de la perte de récolte.

Ainsi, se sont **2668 heures** d'estimations, dont 1056h réalisées par le personnel fédéral, qui ont été nécessaires pour la campagne 2009/2010.

EN 2010

Structurellement, l'indemnisation des dégâts de grands gibiers, se décompose pour l'année 2010 en **468 dossiers** pour une indemnisation totale supérieure à 300 000 euros,

Au 9 mars 2011 les données générales des dossiers indemnisés de la campagne 2009/2010 sont les suivantes :

DONNEES GENERALES SUR LES DOSSIERS D'INDEMNISATION

Nombre de dossiers	468
Indemnisation totale	300 264,93 €
Indemnisation moyenne par dossier	641,6 €
Frais de personnel, prévention, km parcourus	259 461,42 €
Frais de pers. moyens par dossier	554,04 €
Dossiers indemnisés à moins de 500€	207
Nombre de réclamants indemnisés	233
Indemnisation moyenne par réclamation	1288,7 €
Indemnisation maximale	12148,0 €

IV) STRUCTURES CONNEXES

1. Alca Torda

L'investissement de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes lors des marées noires de l'Erika et du Prestige et les résultats obtenus au cours de ces interventions ont principalement motivé la création d'un centre permanent d'études, de formation et de sauvegarde de l'avifaune sauvage sous le nom d'Alca Torda.

Situé à Pouydesseaux, le centre est la seule structure de France de ce type créée et gérée par une Fédération Départementale de Chasseurs. L'objectif du centre est de se spécialiser dans le traitement des espèces d'oiseaux marins en particulier, et de toutes espèces animales, y compris les mammifères jusqu'à six kilos (excepté les espèces classées « nuisibles »).

Entièrement équipé, pour accueillir toute espèce accidentée, il permet également de former le personnel spécialisé (gardes ONCFS, gardes nature...) aux techniques de démazoutage, offrant ainsi la possibilité d'une réaction rapide en cas de catastrophe écologique sur les côtes atlantiques.

Structure d'envergure nationale, elle est financée par des partenaires institutionnels : le Conseil Général, le Conseil Régional, et l'Europe.

EN 2010

La liste des 40 espèces relâchées au cours de l'année 2010 est la suivante :

ESPECES RELACHEES EN 2010			
Bondrée apivore	Engoulevent d'Europe	Guêpier d'Europe	Pic vert
Bruant ortolan	Epervier d'Europe	Hérisson d'Europe	Pigeon biset
Buse variable	Faucon crécerelle	Héron cendré	Pinson des arbres
Canard colvert	Fauvette à tête noire	Hirondelle de fenêtre	Pipistrelle commune
Chouette effraie	Fou de bassan	Hirondelle rustique	Puffin des anglais
Chouette hulotte	Goéland argente	Huppe fasciée	Rouge gorge
Cigogne blanche	Grenouille agile	Martinet noir	Rougequeue noir
Cistude d'Europe	Grimpereau des jardins	Merle noir	Sittelle torchepot
Crapaud commun	Grive litorne	Mésange nonnette	Tourterelle turque
Ecureuil roux	Grue cendrée	Milan noir	Vautour fauve

A cela, s'ajoutent les espèces récupérées encore en soins :

ESPECES EN SOIN EN 2010	
Bondrée apivore	Hérisson d'Europe
Bruant ortolan	Milan noir
Buse variable	Tortue grecque
Circaete jlb	Tortue hermann

Ce centre est en lien direct avec l'activité cynégétique puisqu'il permet de rappeler l'implication des chasseurs dans la **conservation des espèces et des milieux**. Les chasseurs, premiers observateurs et prospecteurs de la faune sauvage seront après les espèces animales, les premiers concernés par une catastrophe pétrolière ou environnementale qui peut subvenir à tout instant.

Il est important également de rappeler que toute découverte d'espèce sauvage en difficulté, rare ou non, d'intérêt patrimonial ou non, peut-être apportée à tout moment au centre dans le but de la réhabiliter. Le numéro Azur du centre ALCA TORDA est le : **0810 521 040**

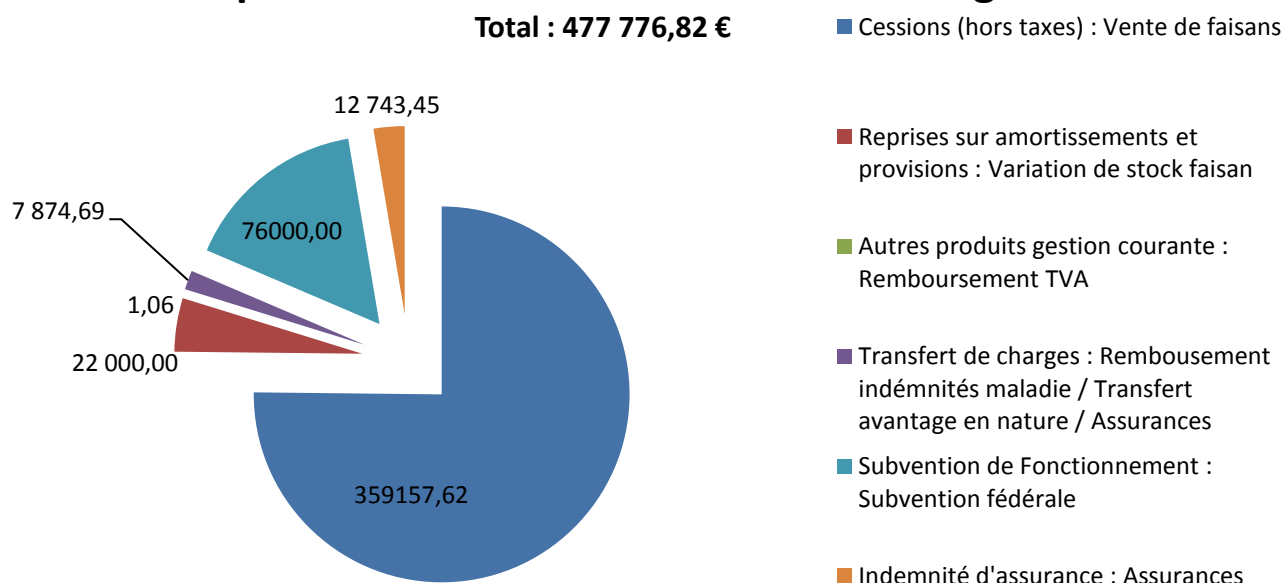
2. Parc d'élevage de Pouydesseaux

Bénéficiant d'un budget indépendant, le Parc d'élevage de faisans de Pouydesseaux est une structure connexe de la FDCL. Un des derniers parcs d'élevage géré par une fédération, il est un élément important de l'objectif de **conservation des espèces**. Il doit être précisé qu'il n'a pas et n'aura jamais la même vocation qu'un parc d'élevage privé. Un élevage destiné uniquement à la production d'oiseaux de tir, ne s'inscrit pas, bien au contraire dans la logique de réhabilitation de la faune sauvage. Le parc d'élevage fédéral est une structure ayant pour but de préserver un **patrimoine génétique** s'inscrivant parfaitement dans une logique de **développement durable**, et d'**anticipation de l'avenir de la chasse**.

Pour ce faire, la répartition financière s'organise de la manière suivante.

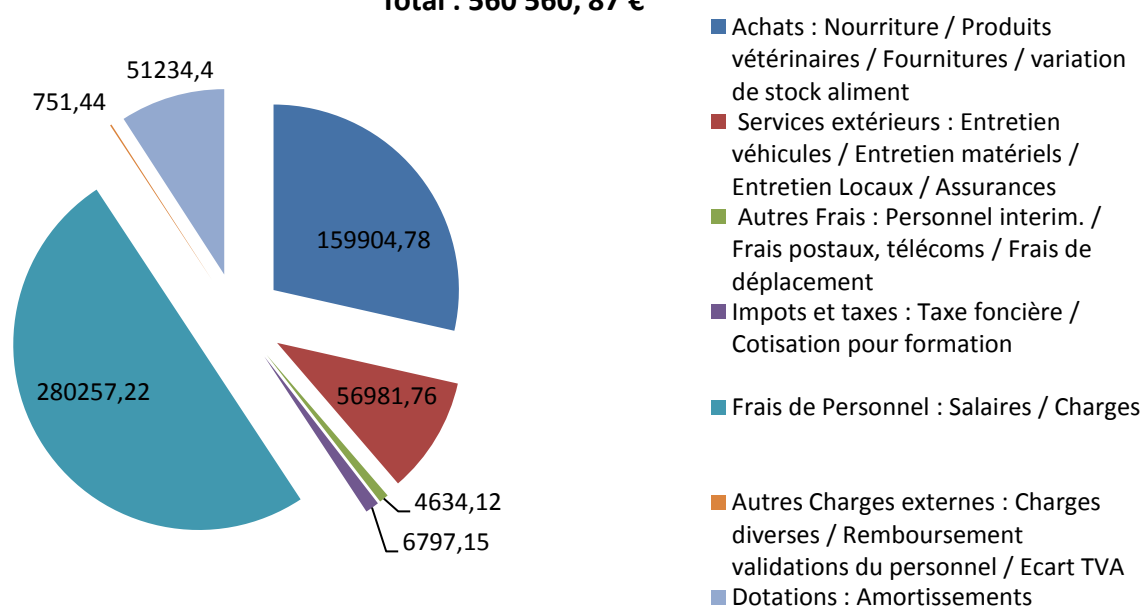
Répartition des recettes du Parc d'élevage

Total : 477 776,82 €



Répartition des dépenses du parc d'élevage

Total : 560 560,87 €



EN 2010

Le parc a vu éclore **62 541** poussins issus de 4 croisements différents

La production de faisans vendus se répartit de la manière suivante :

- ✓ **1478** faisans de 1 jour
- ✓ **2132** faisans de 10 semaines (2003 onéreux et 129 gratuits)
- ✓ **5354** faisans de 12 semaines (4590 onéreux et 764 gratuits)
- ✓ **3978** faisans de 14 semaines (3549 onéreux et 429 gratuits)
- ✓ **6833** faisans en convention ONCFS
- ✓ **12320** faisans avant ouverture (11078 onéreux et 1242 gratuits)
- ✓ **1217** faisans après ouverture (1095 onéreux et 122 gratuits)
- ✓ **65** faisans St Hubert
- ✓ **1083** faisans reproducteurs janvier (816 onéreux et 267 gratuits)
- ✓ **1078** faisans reproducteurs février (672 onéreux et 406 gratuits)

Par croisement et multiplication de sources sauvages le parc permet de mettre à disposition des faisans les plus **rustiques** possibles, présentant une bonne capacité de reproduction. Les caractéristiques sauvages des animaux produits se déclinent sous plusieurs aspects :

- *Agilité remarquable*
- *Bonne capacité d'adaptation*
- *Bonne capacité de reproduction*

Ainsi, le bilan financier n'est certes pas optimal, mais il est important de rappeler que structurellement, le parc n'a pas pour vocation la performance économique. Ses missions sont de l'ordre **patrimonial** et, en ce sens, il est chapoté par une gestion tout à fait cohérente.

Par ailleurs, les futures évolutions de la réglementation pourraient privilégier les souches sauvages pour les lachers en nature. Les travaux du parc de Pouydesseaux s'avéreront alors très pertinents.

CONCLUSION

La fédération assure le rôle difficile de **gestionnaire de la faune sauvage**, et doit répercuter des plan nationaux sur un département où le contexte n'est forcément pas général. Grâce à une **équipe soudée** et **indépendante** de toute contrainte privée, elle assure ses missions de **service public** dans l'**intérêt des chasseurs**, de la **faune sauvage** et du **milieu naturel**.

Il est important de rappeler que l'activité cynégétique repose avant tout sur le **bénévolat** des adhérents de la fédération et que le maintien d'une telle richesse, en termes de connaissance et de gestion du territoire, n'est possible que par l'**implication** de ceux qui vivent la chasse, et nous les en remercions.

Chacun des **acteurs de l'espace rural** et naturel se retrouve dans le fonctionnement fédéral et doit y **assumer son rôle**.

Nous rappelons enfin que la **professionnalisation** de l'activité cynégétique par le biais des fédérations permet de maintenir le poids de la chasse face à ses **détracteurs**. Ces derniers sont eux de plus en plus professionnels et engagent une masse salariale en moyenne largement supérieure par adhérent. La fédération engage une part de son budget dans le personnel indispensable afin d'assumer ses missions statutaires et de représentation des chasseurs. Elle s'attache aussi à investir dans des actions concrètes pour ses adhérents.

